

L'économie bleue : pilier d'un nouveau modèle de développement du Maroc

Décembre 2018



Abdellah Mouttaqi
Rapporteur du
thème



Khalil Bensami
Président de la
commission

Le Maroc dispose d'un réel potentiel en matière d'économie bleue. Ses deux façades maritimes s'étendant sur 3500 km de littoral, 1,2 millions de km² de zone économique maritime exclusive, avec un patrimoine halieutique et des ressources renouvelables considérables, lui confèrent un important

capital maritime.

Dans ce rapport, le CESE relève que durant les 20 dernières années, le Maroc s'est doté de plusieurs stratégies sectorielles qui ont couvert un ensemble d'activités liées directement ou indirectement au capital maritime. Il souligne, néanmoins, la nécessité

pour le pays d'adopter une nouvelle vision sous-tendue par une approche inclusive, durable et intégrée, susceptible de libérer les potentialités de création de richesses et d'emplois, de valoriser le potentiel des secteurs liés à l'économie bleue, tout en préservant les écosystèmes marins.

Recommandations du CESE

C'est dans ce sens que le Conseil préconise l'adoption d'une Stratégie Nationale de l'Economie Bleue durable et inclusive, adaptée aux vocations territoriales et déployée autour des secteurs économiques traditionnels (la pêche, le tourisme et les activités portuaires), tout en développant de nouveaux secteurs porteurs de forts potentiels de croissance (aquaculture, écotourisme, bioproduits marins ou biotechnologies, construction navale, énergies etc.). Cette stratégie visera, par ailleurs, à renforcer la place du Maroc à l'international et dans les partenariats régionaux en tirant profit d'opportunités en termes de nouveaux instruments de financement de l'économie bleue et de la finance climat.

Les projets relatifs à sa mise en œuvre devraient être à la fois élaborés en concertation avec les citoyens et les acteurs concernés, tout en ayant pour objectif cardinal de favoriser l'accès aux services et aux ressources maritimes à toutes les catégories sociales. La gouvernance de

cette stratégie pourrait être confiée à une commission interministérielle dédiée, auprès du Chef du Gouvernement, qui optimiserait la coordination entre les politiques sectorielles.

A côté de cette recommandation de portée stratégique, le rapport met en avant un ensemble de propositions dans le sens d'une exploitation et d'une valorisation optimales des potentialités offertes par l'économie bleue. Il est permis de citer notamment :

- l'importance d'assurer une planification spatiale maritime au niveau territorial basée sur une approche écosystémique et de renforcer le rôle central des territoires dans le développement des secteurs de l'économie bleue dans le cadre de la régionalisation avancée ;
- une meilleure valorisation et une exploitation durable des produits et services de la mer couplée à une accélération du développement d'une aquaculture écoresponsable et de services portuaires innovants ;
- la promotion du développement des nouvelles filières de l'économie bleue, notamment les biotechnologies marines, les énergies renouvelables, le dessalement écologiquement responsable et les activités d'exploration et d'exploitation minières et fossiles ;
- le développement de l'offre de croisière, de plaisance et des sports nautiques et le lancement d'initiatives culturelles autour de la mer et de ses activités en mettant en valeur les traditions culturelles des populations du littoral (événements maritimes, concours et compétitions, etc.) ;
- l'investissement dans la recherche et l'innovation autour des différents secteurs de l'économie bleue ;
- l'introduction des métiers de l'économie bleue dans le système d'éducation et de formation professionnelle, en créant davantage de cursus universitaires spécialisés dans les domaines maritimes, pour l'émergence d'une main d'oeuvre bleue qualifiée et compétente